

ឆ្នាំ/លេខ A 105/II

A l'attention de
M. You Bunleng et M. Marcel Lemonde
Co-juges d'instruction

Dossier d'instruction n° : 001/18-07-2007 - ECCC/OCIJ

Objet : Notification de préférences linguistiques au Bureau de l'administration

Messieurs les co-juges d'instruction,

Suite à l'Ordonnance sur les droits et obligations des parties en matière de traduction en date du 19 juin 2008, qui nous a été notifiée le 24 juin 2008, nous soussignés, Me Kar Savuth et Me François Roux, avocats de M. Kaing Guek Eav, alias Duch, souhaitons vous adresser copie du courrier (en français) en date du 27 juin 2008 que nous avons déposé le 30 juin 2008 auprès de Son Excellence Sean Visoth, Directeur du Bureau de l'administration. Veuillez trouver ci-joint également une traduction libre en khmer dudit courrier.

Nous vous prions d'agréer, Messieurs les juges, l'assurance de notre respectueuse considération.

Phnom Penh, le 8 juillet 2008

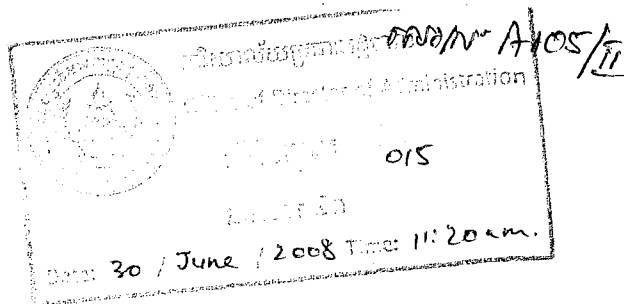
Pour les co-avocats,
l'un d'eux



Me Kar Savuth

ឯកសារដើម
ORIGINAL DOCUMENT/DOCUMENT ORIGINAL
ថ្ងៃ ខែ ឆ្នាំ ទទួល (Date of receipt/Date de reception): 08, JULY, 2008
ម៉ោង (Time/Heure): 09:50
មន្ត្រីទទួលបន្ទុកសំណុំរឿង/Case File Officer/L'agent chargé du dossier: C.A. FRY

ឯកសារចម្លងត្រឹមត្រូវតាមច្បាប់ដើម
CERTIFIED COPY/COPIE CERTIFIÉE CONFORME
ថ្ងៃ ខែ ឆ្នាំ ត្រឹមត្រូវ (Certified Date/Date de certification): 10 / 07 / 2008
មន្ត្រីទទួលបន្ទុកសំណុំរឿង/Case File Officer/L'agent chargé du dossier: SANN RADA



A l'attention de

Son Excellence Sean Visoth
Directeur du Bureau de l'administration
Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens

Dossiers d'instruction n°: 001/18-07-2007-ECCC/OCIJ et 002/19-09-2007- ECCC/OCIJ

Objet : Notification des préférences linguistiques de l'équipe de la défense de M. Kaing Guek Eav

Votre Excellence,

Suite à l'Ordonnance sur les droits et obligations des parties en matière de traduction qui a été rendue par Messieurs les co-juges d'instruction le 19 juin 2008 et qui nous a été notifiée le 24 juin 2008, nous soussignés, Me Kar Savuth et Me François Roux, avocats de M. Kaing Guek Eav, alias Duch, souhaitons vous informer que notre équipe souhaite être assistée d'un traducteur habilité à traduire en français et khmer.


Pour des raisons ayant trait à des questions de confidentialité, il nous semble cependant important de demander à ce que le traducteur qui sera affecté à notre équipe soit sélectionné et supervisé par la Section d'appui à la défense (DSS).

Nous souhaitons vous préciser que la présente notification ne vaut pas renonciation à notre droit de faire appel de l'Ordonnance susvisée.

Nous vous vous prions d'agréer, Votre Excellence, l'assurance de notre respectueuse considération.

Phnom Penh, le 27 juin 2008

Pour les co-avocats,
 l'un d'eux



Me François Roux